

## DOSSIER 2015

Suite aux différentes réunions que nous avons eues avec la gouvernance (Préparation CT, CHSCT et réunion trimestrielle avec Mr Bocher), nous pouvons aujourd'hui vous communiquer quelques informations qui préoccupent les agents du SDIS44.

La direction nous a proposé tout un agenda d'études et de négociations sur différents sujets pour l'année à venir :

- **Refonte de la filière SPP** : Un point sera fait au second trimestre de chaque année afin d'évaluer sa mise en place.
- **Temps de travail** : Une évaluation de la mise en place du règlement de 2013 sera faite en mai-juin. Lors de cette évaluation nous reviendrons sur les points négatifs (Limite des 8 heures par jour, les heures supplémentaires, les plages horaires, le temps de travail au CTA, etc.)
- **Dialogue social** : Des réunions sont actuellement programmées plus spécifiquement sur le droit syndical, l'organisation des instances représentatives du personnel.
- **Revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant** : Demande émanant de quelques organisations suite à la disparation de la restauration collectivité dans les centres de secours de l'agglo. Mr Bocher lors de la réunion trimestrielle nous a fait une proposition sur la valeur faciale (aujourd'hui 6€50). Il nous proposait pour vote au prochain CT une valeur de 6€75 c'est-à-dire 25ct donc 40% à la charge de l'agent soit 15ct pour le SDIS. (Nous avons apprécié l'effort du SDIS44 en la matière, qui ressemble à nous donner quelques miettes). Après discussion nous avons obtenus une valeur du chèque déjeuné à 7€ comme nos collègues du Conseil générale. Ce dossier est très lié avec celui qui suit.
- **Complémentaire santé** : Dossier porté et souvent demandé par la CFDT, une réponse concrète nous est apportée sur la participation à une mutuelle individuelle et labellisée.

Voici les propositions de l'administration (les valeurs de l'aide sont en brut)

Tranche Indice	Effectif concerné	Aide par an	Aide mensuel
Inf ou égal à 387	287	192€	16€
De 388 à 428	317	156€	13€
De 429 à 519	291	120€	10€
Sup ou égal à 520	255	72€	6€

En comparaison de nos collègues du conseil général du 44 nous sommes loin du compte. Lors de cette réunion nous avons demandé une augmentation de la participation sur 3 ans (afin de palier l'augmentation des montants des contrats labellisés un peu plus chers que des contrats normaux mais aussi pour avoir une équivalence avec d'autres collectivités du 44). Notre option n'a pas recueilli l'aval des autres OS ce contentant des ces montants ni de la direction. (Dommage)

Nous reviendrons vers les agents pour avoir leur ressenti par rapport à ces deux propositions

- **Groupe de travail CTA/CODIS** : Dossier toujours en cours après une demande de la CFDT sur le sujet. Des négociations vont s'ouvrir sur différents points (évolution de carrière des opérateurs, temps de travail, reconnaissance de la pénibilité, condition de travail...). Notre syndicat est très au fait et sera très vigilant aux propositions faites pour les opérateurs au vu du métier spécifiques avec une vision globale des personnels du SDIS44
- **Secours Nautique** : Rien de neuf sous le soleil. Nous attendons toujours le fameux rapport et les décisions sur le devenir du Service Nautique. Et surtout à quelle sauce ils vont être mangés
- **Temps de travail des Logés** : Cela concerne 38 agents. L'arrêt du conseil d'état oblige au SDIS44 à limiter le temps de travail de ces agents qui, aujourd'hui, profite d'un avantage. Des réunions seront prochainement organisées pour étudier toutes les solutions à ce problème.
- **Etude des EPI** : Sur les effets chaussant pour les SPP, actuellement pour remplacer les rangers inadéquate, un marché est en cours avec en test de nouveaux modèles. Donc patience. Pour la Softshell, la question sera évoquée lors du prochain CHSCT.
- **Référentiel des emplois et des postes des PATS** : Travail sur 6 mois, le dossier va être compliqué. La DRH veut « re-nettoyer » l'ensemble des postes (surtout au niveau des grades). Nous serons très vigilants sur ce dossier.
- **Temps partiel sur autorisation** : mettre en application le sujet par rapport au règlement temps de travail. Quantifié le nombre de temps partiel par service.

Voilà les différents sujets sur lesquels nous seront amenés à travailler durant cette année 2015. N'hésitez pas à nous remonter vos remarques et tout ce qui pourrait nous aider dans la bonne exploitation de chaque dossier.